



CONFLIT RESTAURATION FERROVIAIRE

AU BOUT DE LA LUTTE, LA VICTOIRE !

C'est à l'appel de l'intersyndicale CGT, CFDT, SUD, FO et après 6 jours de grève particulièrement suivie, que les salariés de Newrest ont obtenu des avancées sur leurs principales revendications.

Depuis la mise en place d'un plan de départ volontaire réduisant l'effectif de 20 %, Facilit'Rail, la filiale de Newrest chargée de l'avitaillement des trains, rencontre des difficultés grandissantes quant au chargement des voitures bar, provoquant ainsi un mécontentement des usagers et des personnels.

La volonté de Newrest de réduire les coûts à tout prix s'est par ailleurs accompagnée d'un management par la peur, se traduisant par des convocations officielles pour des motifs futiles, le refus de reclasser au sol les commerciales enceintes (leur demandant de se mettre en maladie), l'éviction de la nouvelle mutuelle des conjoints qui ont un emploi et la modification du parc hôtelier pour les commerciaux.

De plus, les augmentations générales de salaires proposées en NAO étaient d'un niveau ridiculement bas alors que le contrat qui lie Newrest à la SNCF permettait à son PDG de voir ses revenus bondir de 28 % !

Toutes ces raisons ont décidé les personnels de Newrest à se mettre en grève à partir du mercredi 29 mars 2017.

UNE MOBILISATION DE HAUT NIVEAU

Cette mobilisation a été, dès les premiers jours, suivie par 100 % des employés basés dans les gares de Lille, Lyon, Marseille et Montpellier. A Paris, la mobilisation dépassait 60 % à la Gare Montparnasse, 70 % à la Gare de Lyon, et atteignait 30 % Gare de l'Est.

Le 03 avril 2017, après 6 jours de grève et plusieurs heures de négociations, les salariés ont obtenu des avancées conséquentes parmi lesquelles :

- La création par Facilit'Rail de 3 postes de tractoristes voltigeurs sur Montparnasse pour les besoins ponctuels ;
- La création pour une durée minimum de 6 mois de 4 postes d'interface afin de vérifier les engagements de Facilit'Rail concernant l'avitaillement ;
- La désignation de 3 référents Newrest pour signaler à la SNCF les besoins de maintenance de matériel en voiture bar ;
- Le maintien du reclassement des commerciales de bord et vendeuses ambulantes enceintes ;
- L'arrêt des convocations officielles pour des motifs autres que celles conditionnées à un niveau de gravité ou de récurrence ;
- La prise en compte des souhaits du personnel sur l'hôtellerie ;
- L'arrêt des convocations « officieuses » après un arrêt du travail.

Concernant les salaires :

- Une augmentation générale pour les employés et maîtrises de 1,1 % à laquelle s'ajoutent 0,2 % conditionnés à l'atteinte des engagements auprès de la SNCF en matière de chiffre d'affaires ;
- L'indexation sur les augmentations générales de toutes les primes, hors indemnités de repas, le tout avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

Encore une fois, la preuve est faite qu'un rapport de force de haut niveau, couplé à une démarche unitaire, oblige la direction à répondre aux revendications légitimes des salariés.

La Fédération CGT des Cheminots salue la détermination et la mobilisation exemplaires des personnels de la restauration ferroviaire qui démontrent que rien n'est inéluctable.

A l'image de ce conflit gagnant, elle invite les cheminots à se rapprocher de la CGT et à débattre, dans chaque établissement, des perspectives revendicatives indispensables permettant de gagner sur les salaires, les effectifs, les conditions de travail et l'avenir de l'entreprise publique SNCF.

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
E-mail :



BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !**

Nom du secteur : Tél :
Syndicat : Tél :
Nom du contact :
Nom du syndiqué :

